

# Syndicat professionnel des médiateurs

## Assemblée générale ordinaire 12/04/2023

# Rapport moral

## Nos services aux médiateurs

Notre objectif est de proposer un certain nombre d'informations ou de services indispensables aux médiateurs

- ▶ Newsletter mensuelle
- ▶ Assurance (service lancé en 2021 - 91 souscriptions en 2022)
- ▶ Partage de pratiques en intervision (service lancé en 2021 - 38 séances en 2022)
- ▶ Formation 'Lancement du médiateur libéral' (24 personnes 4 sessions)
- ▶ Ateliers de codéveloppement 'Projet libéral' après cette formation
- ▶ Accès à des prestations de Médiation de consommation (2022)
- ▶ Visio mensuelle Rencontrer le SYME - Le paysage de la médiation' (depuis novembre 2022)

# Newsletter



## Newsletter

- ▶ La newsletter mensuelle est un élément clé de la communication de notre syndicat. Elle est adressée à plus de 1500 personnes
- ▶ Elle présente un taux d'ouverture très important, avec toutefois un taux de clic sur les articles qui reste modeste

| Diffusion des newsletters |               |       |       |         |         |  |
|---------------------------|---------------|-------|-------|---------|---------|--|
| Campagne                  | Destinataires | Opens | Clics | Opens % | Clics % |  |
| Lettre n°36 – fév 2023    | 1530          | 1109  | 197   | 72%     | 12.9%   |  |
| Lettre n°35 – janv 2023   | 1706          | 1126  | 252   | 66%     | 14.8%   |  |
| Lettre n°34 – déc 2022    | 1696          | 1160  | 264   | 68%     | 15.6%   |  |
| Lettre n°33 – nov 2022    | 1695          | 1137  | 283   | 67%     | 16.7%   |  |
| Lettre n°32 – oct 2022    | 1688          | 1152  | 211   | 68%     | 12.5%   |  |
| Lettre n°31 – sept 2022   | 1686          | 1153  | 278   | 68%     | 16.5%   |  |
| Lettre n°30 – juin 2022   | 1671          | 1101  | 257   | 66%     | 15.4%   |  |
| Lettre n°29 – mai 2022    | 1667          | 1134  | 294   | 68%     | 17.6%   |  |
| Lettre n°28 – avril 2022  | 1652          | 1126  | 300   | 68%     | 18.2%   |  |
| Lettre n°27 – mars 2022   | 1647          | 1114  | 271   | 68%     | 16.5%   |  |
| Lettre n°26 – fév 2022    | 1633          | 1079  | 262   | 66%     | 16.0%   |  |
| Lettre n°25 – jan 2022    | 1613          | 1063  | 261   | 66%     | 16.2%   |  |

# Médiation 21



- ▶ Le collectif Médiation 21 pour 'parler d'une voix commune' depuis 2017
  - 30 organisations à ce jour parmi lesquelles les plus importantes
  - Le syndicat est un des membres fondateurs du collectif
  - Etats généraux de la médiation 2018, Livre blanc 2019
- ▶ Un objectif, l'organisation professionnelle du médiateur
  - Le Conseil national de la médiation
  - Un code de déontologie, un conseil national d'éthique et de déontologie
  - Un système de Qualification pour les médiateurs
  - La communication des médiateurs notamment avec la Semaine de la médiation
- ▶ Un syndicat professionnel suppose une certaine organisation professionnelle, le syndicat se doit d'être très impliqué dans les travaux de Médiation 21 qui portent sur l'organisation professionnelle.

# La Semaine de la médiation

## 5<sup>ème</sup> édition 9-16 octobre 2023



- ▶ La communication des médiateurs vers le grand public et les prescripteurs est une nécessité.
- ▶ Le Syme a, dès sa création en 2017, identifié ce besoin. L'idée a reçu le support de Médiation 21 fin 2018.
- ▶ Les trois premières éditions, 2019, 2020 & 2021, animées par le SYME pour le compte de M21, ont connu un succès croissant.
- ▶ Depuis 2022, l'ANM prend le relais de l'animation de cette semaine pour le compte de M21.
- ▶ Organiser cette Semaine demande de l'anticipation. Nous invitons tous nos adhérents à y penser dès maintenant.

# Les Etats généraux de la Justice

Le 10/02/2022, Jean-François Pellerin (SYME), Sébastien Cuinet (APMF) et Romain Carayol (FFCM), étaient auditionnés dans le cadre des Etats généraux de la justice.

Lors de cette audition, le SYME et l'APMF ont insisté sur leur implication commune au sein du collectif Médiation 21.

Le texte de l'intervention du SYME diffusé sur [sy.me.eu](https://sy.me.eu)

- ▶ met l'accent sur la spécificité qualitative de la médiation au sein des MARD
- ▶ appelle à plus de concertation entre médiateurs et justice pour faire évoluer des points clés de la médiation judiciaire
- ▶ appelle à généraliser les MARD en amont de la Justice, comme le prévoit l'article 1er du CPC du Canada

# Le Conseil national de la médiation



Un Conseil national de la médiation a été proposé notamment dans le Livre blanc de Médiation 21 pour faciliter la concertation entre les médiateurs et les pouvoirs publics.

Ce CNM a été institué par la loi n° 2021-1729 pour la confiance dans l'institution judiciaire.

Le décret 2022-1353 du 25 10 2022 attribue aux médiateurs, dans ce CNM, 9 sièges sur 27 et une vice-présidence.

Le SYME a fait acte de candidature pour siéger au CNM et attend aujourd'hui l'annonce de la composition de ce conseil dont la première session devrait se tenir avant l'été.

# Nos orientations pour 2023

## (1) Services



- ▶ Poursuite de l'accueil téléphonique, des rencontres en visio 'paysage de la médiation' utiles à ceux qui s'installent en libéral
- ▶ Poursuite de l'assurance responsabilité civile professionnelle, et de l'offre de médiation de la consommation
- ▶ Extension des partages de pratiques en intervision (avec plus de séries de 3 à 4 séances par domaine)
- ▶ Poursuite des formations et des ateliers de codéveloppement pour l'installation en libéral
- ▶ Communiquer vis-à-vis du public : 5ème Semaine de la médiation
- ▶ Mise en oeuvre de la Qualification Médiation 21
- ▶ Réflexion sur l'efficacité de la Communication du médiateur

# Nos orientations pour 2023

## (2) Défense des médiateurs



- ▶ Participation au Conseil national de la médiation où les médiateurs sont minoritaires... sous réserve d'y être nommé !
- ▶ Vigilance sur la politique de l'amiable du Garde des sceaux
- ▶ Impulser le dispositif de Qualification de Médiation 21
- ▶ Rémunération des libéraux Médiation Familiale

*Le développement de toutes ces missions sera d'autant plus rapide que nous pourrons y impliquer davantage de bénévoles.*

# Discussion et vote du rapport moral

## 2. Rapport financier (résultat)

| <b>Compte de résultat</b>               |                |                |
|---|----------------|----------------|
| <b>Produits d'exploitation</b>          | <b>2022</b>    | <b>2021</b>    |
| 706200 - Ventes Assurance               | 5 460          | 3 800          |
| 708000 - Produits des activités annexes | 320            | 140            |
| 756000 - Adhésions et dons              | 3 480          | 3 505          |
| <b>Total Produits</b>                   | <b>9 260</b>   | <b>7 445</b>   |
| <b>Charges d'exploitation</b>           | <b>2022</b>    | <b>2021</b>    |
| 611000 - Sous-traitance                 | - 758          | - 668          |
| 616000 - Primes d'assurances            | - 5 061        | - 3 868        |
| 622000 - Rémunérations et honoraires    | - 249          | - 105          |
| 625700 - Réceptions                     | -              | - 178          |
| <b>Total Charges</b>                    | <b>- 6 068</b> | <b>- 4 818</b> |
| <b>Résultat d'exploitation</b>          | <b>3 192</b>   | <b>2 627</b>   |

## 2. Rapport financier (bilan)

| <b>Bilan</b>                                    |                   |                   |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Actif</b>                                    | <b>31/12/2022</b> | <b>31/12/2021</b> |
| 467000 - Autres comptes débiteurs ou créditeurs | 189               | -                 |
| 486000 - Charges constatées d'avance            | 280               | -                 |
| 511200 - Chèques à encaisser                    | -                 | 25                |
| 512001 - Banques - La Banque Postale - Syme     | 12 341            | 10 699            |
| 517001 - Compte en ligne - Syme                 | 634               | 156               |
| <b>Total Actif</b>                              | <b>13 444</b>     | <b>10 880</b>     |
| <b>Passif</b>                                   | <b>31/12/2022</b> | <b>31/12/2021</b> |
| 110000 - Report à nouveau excédentaire          | 7 855             | 5 228             |
| 120000 - Résultat de l'exercice (excédent)      | 3 192             | 2 627             |
| 408000 - Fournisseurs - Factures non parvenues  | 412               | -                 |
| 487000 - Produits constatés d'avance            | 1 985             | 3 025             |
| <b>Total Passif</b>                             | <b>13 444</b>     | <b>10 880</b>     |

# Discussion et vote rapport financier

## Budget 2023



| Produits d'exploitation                 | 2023            | 2022           |
|---|-----------------|----------------|
| 706200 - Ventes Assurance               | 6 500           | 5 460          |
| 708000 - Produits des activités annexes | 2 000           | 320            |
| 756000 - Adhésions et dons              | 4 000           | 3 480          |
| <b>Total Produits</b>                   | <b>12 500</b>   | <b>9 260</b>   |
| Charges d'exploitation                  | 2023            | 2022           |
| 611000 - Sous-traitance                 | - 3 000         | - 758          |
| 616000 - Primes d'assurances            | - 6 000         | - 5 061        |
| 622000 - Rémunérations et honoraires    | - 249           | - 249          |
| 625700 - Réceptions                     | - 1 000         | -              |
| <b>Total Charges</b>                    | <b>- 10 249</b> | <b>- 6 068</b> |
| <b>Résultat d'exploitation</b>          | <b>2 251</b>    | <b>3 192</b>   |

- ▶ Dépenses incompressibles (site, banque, visio) <100€/mois
- ▶ Prévus en 2023 : quelques déplacements en région + dépenses & recettes liées à la Qualification M21

# Cotisation annuelle

- ▶ Lors de l'AGO du 29 mars 2022, la cotisation du Syndicat professionnel des médiateurs a été maintenue à 25 € par an
- ▶ Nous ne voyons pas de raison de modifier le montant de cette cotisation et vous proposons de reconduire cette cotisation jusqu'à la prochaine AGO du SYME.

# Discussion et vote du budget 2023 et de la cotisation d'adhésion

## Discussion et vote :

Affectation de l'excédent  
d'exploitation au report à nouveau.  
Quitus de gestion et quitus des  
comptes pour l'exercice 2022,  
quitus aux administrateurs, au  
Président et au Trésorier.

# 3. Candidats pour l'élection au conseil d'administration



- ▶ Le conseil d'administration se compose aujourd'hui de 15 administrateurs parmi lesquels 5 des 7 fondateurs.
- ▶ Aucun des postes d'administrateurs n'est à renouveler en 2022, mais le Syme a reçu le 15 mars 2023 la démission de Patrick BARNAS, élu en 2021
- ▶ 1 poste d'administrateur est donc à élire
- ▶ Le Syme a reçu une candidature pour ce poste : celle de Vincent Mugnier

# Présentation des candidats au poste d'administrateur

# Vincent Mugnier

69003 Lyon

Ma motivation principale est le positionnement du SYME. Ce n'est pas une association de médiateurs ou un centre de médiation (qui rechercherait principalement du business) mais un syndicat qui cherche à faciliter le travail des médiateurs. C'est ce qui me semble intéressant et original dans le contexte actuel.

SYME fait partie de Médiation 21 et travaille sur la Qualification des médiateurs. J'ai plus d'espoir dans une approche conçue par des médiateurs que dans celle de juristes ou d'organismes de certification.

Les démarches faites pour l'assurance et pour l'introduction en France de la Semaine de la médiation démontrent un bon savoir-faire.

Je suis intéressé par les travaux de Médiation 21 et suis prêt à travailler sur la Qualification, en tant que coordinateur. Je pourrais également contribuer sur l'assurance RC Pro et la médiation de la consommation.



Né en 1956

# Election des administrateurs

# Fin de l'Assemblée générale ordinaire

# Assemblée générale extraordinaire

# 4 éléments des statuts du SYME sont soumis à votre avis



Art 3 Membres : Le syndicat accueille non seulement des personnes physiques, mais aussi des personnes morales, centres de médiation.

Art 7 Assemblées : Les réunions statutaires pourront se réunir en présentiel ou par téléconférence partielle ou totale.

Art 9 Conseil d'administration : Le mandat du Président nommé à la création du Syndicat est prolongé de deux ans.

Ecriture inclusive : Nous nous interrogeons également sur l'opportunité de traduire les statuts du SYME, pour refléter un plus grande équité entre genres sur les fonctions et métiers.

# Article 3 : Membres

| Version 2017  | Version 2023   |
|---|--|
| <p>Pour être membre il faut être Médiateur, personne physique, pouvoir attester d'une formation à la médiation et justifier d'une actualisation annuelle de ses compétences. Les critères de formation requis et les modalités d'actualisation seront précisées par le Règlement intérieur.</p> | <p>L'adhésion est ouverte aux personnes physiques et aux personnes morales.</p> <p>Les personnes physiques doivent attester qu'ils sont Médiateurs, qu'ils disposent d'une formation à la médiation et justifier d'une actualisation annuelle de leurs compétences dans ce domaine. Les critères de formation et d'actualisation sont précisés par le Règlement intérieur.</p> <p>Les personnes morales doivent attester qu'elles sont des centres de médiation, et que leurs médiateurs satisfont aux critères du paragraphe précédent.</p> <p>Tout membre dispose d'un seul droit de vote.</p> |

## Discussion et vote

# Article 7 : Assemblées

## Version 2017

**Les organes statutaires sont l'Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration, et le Bureau du Conseil formé du Président du Conseil d'Administration et de ses assesseurs.**

## Version 2023

**Les organes statutaires sont l'Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration, et le Bureau du Conseil formé du Président du Conseil d'Administration et de ses assesseurs.**

**Ils peuvent se réunir physiquement ou par téléconférence totale ou partielle.**

Discussion et vote

# Article 9 : Conseil d'administration

... Tous les ans, après renouvellement partiel du Conseil d'Administration, celui-ci désigne un-e Président-e, un-e Trésorier-e, un-e Secrétaire ainsi que trois membres au maximum. Ces personnes forment le Bureau du Conseil d'Administration. A la création du Syndicat, le bureau est désigné par les membres fondateurs lors de l'Assemblée Générale constituante. Les fonctions de Président, Trésorier et Secrétaire peuvent être précisées dans le Règlement intérieur.

## Version 2017

Le Président est rééligible et ne peut occuper cette fonction plus de six ans, à vie.

## Version 2023

Le Président est rééligible et ne peut occuper cette fonction plus de six ans, à vie. Pour tenir compte du délai nécessaire à la mise en route du Syndicat, le Président nommé à la création du Syndicat pourra occuper cette fonction pendant deux années supplémentaires.

Discussion et vote

# Titres et fonctions dans les documents du SYME



Ce point vise “la féminisation des titres et des fonctions dans l’écriture des statuts et documents du SYME, dans le respect de l’égalité entre femmes et hommes, et de la non-discrimination à l’égard les femmes.”

La majorité du conseil d’administration requiert l’avis de l’assemblée générale extraordinaire sur ce point.

Discussion et vote

# Fin de l'Assemblée générale extraordinaire

# Exposé - débat

## Les écrits en médiation Martin Oudin